

**COMPTE RENDU SOMMAIRE
CONSEIL MUNICIPAL DU 2 AVRIL 2012**

PRESENTS : M. BENOIT, M. RODRIGUES, Mme FRAPPIER, M. BAYONNE, M. CASSIGNOL, Mme EYCHENNE, M. VIVANT, Mme RABINOVITCH, M. REIG, Mme DUBOST, Mme FLORES, M. CHAUBET, Mme SIBRA, Mme SALVANS, Mme BARBANCE, Mme VIARGUES, M. REIZ, M. DALMAS, Melle ROTH, Mme BENQUET, M. PECHAMAT, Mme MOREAU

PROCURATIONS : Mme RIBET à M. BENOIT ; M. BIEBER à M. BAYONNE ; M. MAROC à M. CASSIGNOL ; M. MAMERI à M. RODRIGUES; Mlle AMARI à Mme RABINOVITCH ; M. LAMOUR à M. PECHAMAT

ABSENTS : M. VIVES

1- FINANCES

• **Débat d'Orientation Budgétaire**

Monsieur le Maire présente les orientations budgétaires 2012 pour la commune et les soumet à la discussion du Conseil Municipal.

Partie 1 : Le contexte budgétaire

Le Débat d'Orientation Budgétaire pour l'année 2012 s'inscrit dans un contexte économique et social difficile, au plan international comme national.

La loi des finances pour 2012 se traduit par un gel des concours financiers de l'Etat en direction des collectivités locales initié en 2011 et reconduit en 2012.

En ce qui concerne les recettes fiscales le coefficient de revalorisation des bases d'imposition est fixé à 1,8% en 2012. Pour 2012, une hausse des taux de TVA est également enclenchée. La hausse du taux réduit de TVA est passée de 5,5% à 7% au 1^{er} janvier 2012. Celle du taux normal de 19,6% à 21,2%.

Partie 2 : Les résultats de l'exercice 2011

Résultats à la clôture de l'exercice 2011

Excédent de fonctionnement exercice 2011 : 4 995 632,92 €

Besoin de financement de la section d'investissement 2011 : 54 792,67 €

Restes à réaliser : 189 407,91 €

Partie 3 : Les perspectives pour 2012

Les bases d'imposition

L'évolution des bases d'imposition en 2012 tient compte d'une revalorisation du coefficient forfaitaire de 1,8 % décidé en loi de finances, soit un niveau supérieur à celui de l'inflation prévisionnelle de 1,7 %.

Bases d'imposition : montants

	2010	2011	2012
Base nette TH	5 422 461	5 743 164	5 929 000
Base nette FB	4 918 614	5 226 610	5 352 000
Base nette FNB	13 404	11 503	11 300

Taux d'imposition

	2010	2011	2012
Taux TH	10,76%	10,76%	10,76%
Taux FB	12,62%	12,62%	12,62%
Taux FNB	78,71%	78,71%	78,71%

Soit à taux constants un produit fiscal majoré de 35 661€ par rapport à 2011.

	2010	2011	2012
Produit TH	583 457	617 964	637 960
Produit FB	620 729	659 598	675 422
Produit FNB	10 550	9 054	8 894
Produit 3 Taxes ménages	1 214 736	1 286 617	1 322 277

Les charges de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement	Prévisions BP 2012	Pour mémoire BP 2011
Charges à caractère général (011)	1 335 000	1 299 988
Charges de personnel (012)	2 970 000	2 931 614
Atténuations de produits (014)	20 000	20 000
Charges de gestion courante (65)	401 000	407 927
Charges financières (66)	8 000	8 600
Charges exceptionnelles (67)	140 770	24 600
Dotations aux amortissements et provisions (68)	103 164	123 500
Dépenses imprévues (022)	200 000	120 000
Virement à la section d'investissement (023)	4 864 999	3 430 474
	10 042 933	8 366 703

Les recettes de fonctionnement

Recettes de fonctionnement	Prévisions BP 2012	Pour mémoire BP 2011
Atténuation de charges (013)	25 000	25 000
Produits des services (70)	354 000	304 050
Travaux en régie (72)	10 000	10 000
Impôts et taxes (73)	3 107 343	3 075 743
Dotations et participations (74)	1 661 888	1 479 126
Autres produits de gestion courant (75)	34 000	21 800
Produits financiers (76)	300	
Produits exceptionnels (77)		11 980
Produits exceptionnels (77)	8 438	13 460
	5 192 531	4 941 158
Résultat reporté (R002)	4 751 432	3 425 545
Résultat fonctionnement eau potable	98 970	
Total recettes de fonctionnement cumulées	10 042 933	8 366 703

Options d'investissement pour le budget 2012

PROJETS	Dépenses
Diagnostic travaux groupe scolaire Chênes et Ecureuils	80 000
Nouveau groupe scolaire travaux Andromède	7 000 000
Centre petite enfance (crèche + RAM) travaux Andromède	2 000 000
Maison de Quartier du BARRICOU Andromède (Programme)	20 000
Acquisition de bâtiment grange de BARRICOU	60 000
Renouvellement véhicule poly-benne VL	50 000
Travaux divers bâtiments suivis par Services Techniques	126 500
Equipements divers des services	46 100
Restes à réaliser	189 408
TOTAL	9 572 008

Extinction de la dette ancienne

L'annuité de la dette est stabilisée à 47 000 € environ jusqu'en 2016 (extinction du prêt)

Le taux d'endettement de la commune qui résulte du rapport annuité/produits de fonctionnement est de 1% soit un niveau extrêmement faible (le seuil d'alerte se situe à 15%).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité (28 voix) prend acte des orientations budgétaires 2012 pour la commune.

- **Demande de subvention auprès du Conseil Général : Mise en œuvre verbalisation électronique**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal du projet de mise en œuvre de la verbalisation électronique (PVE).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité (28 voix) sollicite du Conseil Général de la Haute-Garonne une subvention au taux maximum pour le projet détaillé ci-dessus.

2- ADMINISTRATION GENERALE

- **Convention pour le transfert des biens meubles nécessaires à l'exercice des compétences reprises par les Communes membres**

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité (28 voix) prend acte de la liste des biens meubles inscrits à l'actif du SIVOM BLAGNAC CONSTELLATION et transférés aux communes membres et dont l'état est présenté en annexe n°2, approuve le projet de convention fixant les modalités de transfert, du SIVOM vers les communes membres, des biens meubles nécessaires à l'exercice des compétences reprises par lesdites communes et autorise le Maire à signer ladite convention et tous autres actes aux effets ci-dessus.

- **Régie de Recettes : Affiliation à CESU (Chèques Emploi Services Universel)**

Le Conseil Municipal à l'unanimité (28 voix) décide d'accepter à compter du 1^{er} Avril 2012, les CESU préfinancés en qualité de titres de paiement pour les accueils ALAE et ALSH.

Le Conseil Municipal à l'unanimité (28 voix) permet à la commune à s'affilier au centre de remboursement des CESU (CRCESU) et d'en accepter les conditions juridiques et financières de remboursement et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à cet effet.

- **Régie de Recettes : Remboursement à une famille d'un trop-perçu pour l'Atelier d'Arts Plastiques**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité (28 voix) autorise le remboursement du solde de compte de restauration et garderie.

3- PERSONNEL

- **Prime aux agents recenseurs pour la qualité du travail réalisé et respect des délais**

Monsieur le Maire indique que le recensement de la population s'est correctement déroulé, malgré de grosses difficultés en raison des problèmes climatiques.

Il propose au Conseil Municipal de décider le principe du versement, aux agents recenseurs qui ont réalisé un travail sérieux et de qualité en respectant les délais impartis, d'une prime exceptionnelle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité (28 voix) accepte de verser cette prime.

4- VOIRIE

- **Approbation de la convention tripartite entre la commune, le CG31, et OPPIDEA pour la réalisation de travaux sur la RD 2 « route de Grenade »**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité (28 voix) approuve la convention pour la création d'un îlot central sur la route départementale RD 2 et autorise Monsieur le Maire à la signer.